

toire, de 320,000 à 477,000. Mais ce qui est particulièrement intéressant c'est que si le Conseil a fourni \$105,000, les orchestres eux-mêmes ont recueilli, par souscription, par des subventions municipales et par la vente des billets, la somme de \$840,000. Au cours de cette année, l'augmentation de l'auditoire des orchestres symphoniques, et par conséquent l'augmentation aussi du nombre de concerts et de dépenses effectuées par les orchestres, est encore plus remarquable.

Le Conseil a tenu un grand nombre de séances. Le nombre de membres étant de 21, nous avons eu une moyenne de présences de presque 18½, bien que les membres aient été fort occupés et soient venus de toutes les provinces du pays. On peut même dire, je crois, qu'aucun membre du Conseil n'a manqué de séance à moins qu'il n'ait été malade ou obligé d'aller à l'étranger. Les membres ont fait preuve d'un fort intérêt pour les travaux du Conseil et nos séances ont été intéressantes et prolongées.

Je terminerai en soulignant que les travaux entrepris par le Conseil constituent une nouveauté. Rien du genre n'avait jamais été tenté au Canada, ni même à l'étranger, bien qu'en Angleterre il existe un Conseil des arts qui reçoit chaque année du Parlement environ un million de livres. De cette somme, à peu près 60 p. 100 va aux ballets, à l'opéra et au théâtre Old Vic. Le reste est distribué entre divers organismes. Aux États-Unis, les diverses fondations, dont le nombre est sensé dépasser les 10,000 mais dont seulement 9 ont des fonds de 100 millions ou plus, suivent des programmes qui correspondent en partie à ceux du Conseil des Arts du Canada. Comme je l'ai dit, nous avons bénéficié d'une collaboration précieuse de la part des Américains, comme de la part de tout le monde au Canada.

M. BROOME: Puis-je poser une question d'ordre général? Je remarque que pour ce qui a trait aux bourses et aux diverses subventions destinées à des particuliers, on dit que pour l'instant du moins les buts visés excluent ce qui a trait au travail social. Étant donné que d'après l'article 1, un bachelier ès arts peut recevoir de l'aide pour obtenir sa licence, et étant donné que pour obtenir un diplôme en travail social il faut avoir son baccalauréat ès arts et que par ailleurs le travail social prend de plus en plus d'importance comme sciences sociales,—je sais même qu'à l'Université de Colombie-Britannique on trouve des étudiants venus de Birmanie, du Siam, de Formose et d'une douzaine d'autres pays d'Extrême-Orient qui sont titulaires de bourses américaines. Le Conseil des Arts ne rejette délibérément personne qui s'occupe de travail social?

M. CLAXTON: Si, parce que le travail social à proprement parler est considéré comme une profession. C'est pourquoi on l'écarte comme on le fait dans certains cas pour le droit et l'enseignement. Mais un travailleur social peut obtenir une subvention s'il le demande pour faire des études dans le domaine de la sociologie ou des sciences sociales.

Le PRÉSIDENT: La parole est maintenant à M. McGee.

M. MCGEE: M. Fisher, M. Pratt et ensuite M. Walker.

M. MCGEE: Simplement pour commencer sur une note amusante, j'aimerais savoir si l'on pourrait nous expliquer quelle est cette retombée que l'on voit sur le sceau? S'agit-il de larmes, de pluie ou de nuages qui passent?

M. CLAXTON: Le sceau a été dessiné par le commandant Beddoe qui, je crois, est le grand spécialiste dans ce domaine. Il s'agit de l'arbre du savoir alimenté par la bienfaisance.

M. MCGEE: Alors ce sont des billets de dollars.

M. WALKER: C'est comme le blason de l'Université de Toronto!

M. FISHER: Vous espérez obtenir à l'avenir des dons et des legs de personnes riches, n'est-ce pas?

M. CLAXTON: En effet.